

Demande de licence de chien

Coût pour une licence de chien *

Prix: 20 \$

Avant de débiter votre demande, vérifiez que :



1. Le lieu où est habituellement gardé le chien est bien situé sur le territoire de la Ville de Montréal-Est et non sur celui de la Ville de Montréal.
2. Aussi, prenez note que :
 - Trois animaux maximum par logement incluant les animaux autres que les chiens.
 - La licence est valide pour l'année en cours et renouvelable le 1er janvier des années subséquentes.
 - Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais. La ou les licences vous seront livrées par la poste à l'adresse du demandeur. La Ville de Montréal-Est n'est pas responsable de possibles retards du service postal.
 - Le propriétaire ou gardien d'un chien doit enregistrer celui-ci dans un délai de 30 jours suivant :
 - ✓ L'acquisition du chien
 - ✓ L'établissement de sa résidence principale dans les limites de la Ville
 - ✓ Le jour où le chien atteint l'âge de 3 mois

Pour de plus amples informations, consultez le règlement 738 - [Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux de la Ville de Montréal-Est](#) ainsi que le règlement provincial - [Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens \(chapitre P-38.002, r. 1\)](#).

Coordonnées du demandeur

Prénom : *

Nom : *

Adresse : *

Code postal : *

Téléphone ou cellulaire : *

Courriel : *

*Champs obligatoires

Licences demandées

Nombre de licences demandées *

Une licence par chien.

Veuillez remplir un formulaire par chien.

Trois animaux maximum par logement incluant les animaux autres que les chiens.

Vous êtes : *

- Propriétaire et gardien du chien
- Seulement gardien du chien
- Propriétaire, mais ne gardez pas le chien

S'il y a lieu, nom du propriétaire du chien :

S'il y a lieu, nom du gardien du chien :

Nom du chien : *

Adresse de résidence : *

Sexe : *

Mâle

Femelle

Race/Type : *

Couleur : *

Autre(s) signe(s) distinctif(s) :

Année de naissance : *

Provenance du chien : *

Poids : *

Documents à joindre :

- **preuve de statut vaccinal contre la rage à jour (ou avis écrit d'un vétérinaire indiquant une contre-indication pour le chien);**
- **preuve de stérilisation (ou avis écrit d'un vétérinaire indiquant une contre-indication pour le chien);**
- **preuve de micropuçage (ou avis écrit d'un vétérinaire indiquant une contre-indication pour le chien).**

Numéro de la micropuce :

- S'il y a lieu, nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré :

- S'il y a lieu, toute décision rendue à l'égard du chien par une municipalité en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur :

Confirmation du demandeur

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que, si la ou les licences me sont accordées, je me conformerai aux

- dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Je m'engage également à informer la municipalité de toute modification aux renseignements fournis ci-dessus le plus rapidement possible.

Le paiement peut s'effectuer en personne à l'hôtel de ville (paiement comptant, par carte de crédit Visa ou Mastercard, par carte de débit ou par chèque uniquement).

Aucun remboursement.

Total

20 \$